

# LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE  
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS  
Abonnement : Canada \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. VII.

15 FEVRIER 1908

No. 4

SOMMAIRE—Le Rév. Père Lavillardière—Son Eminence le Cardinal Richard—Le triomphe d'un bon prêtre—L'aveu de sa faiblesse—Lettre de l'Episcopat allemand—L'instruction obligatoire au Manitoba—Bénédictio d'une école apostolique—Mémoire de M. de La Vérandrye (suite)—Pour les orphelins—Belle séance à Lorette—Le drapeau anglais sur les écoles—Aux prières.

## LE TRES REVEREND PERE LAVILLARDIERE, SUPERIEUR GENERAL DE LA CONGREGATION DES OBLATS DE MARIE IMMACULEE.

La Congrégation des Oblats de Marie Immaculée vient d'être douloureusement éprouvée par la perte de son Supérieur Général, le R. P. Auguste-Marie-Joseph Lavillardière était né à Void, diocèse de Verdun, France, le 4 novembre 1844. Il fit son oblation perpétuelle le 29 août 1867, et il fut ordonné prêtre le 3 juin 1871. Le 23 septembre 1906, il était élu Supérieur Général des Oblats.

Dès les premiers jours qui suivirent sa nomination, le R. P. Lavillardière tomba malade et ne put jamais parvenir à se rétablir. Au commencement de décembre dernier, il devint si mal, qu'on jugea prudent de lui administrer les derniers sacrements. Depuis, il n'y eut plus d'espoir et sa mort était pour ainsi dire attendue de minute en minute. Nos lecteurs voudront bien joindre leurs prières à celles des religieux Oblats du monde entier.



## SON EMINENCE LE CARDINAL RICHARD.

Une bien belle, bien grande et bien noble figure, vient de disparaître. La France vient de perdre un de ses plus nobles sujets et l'Eglise catholique un de ses fils les plus pieux et les plus valeureux !  
Son Eminence le Cardinal Richard, archevêque de Paris, est

décédé en cette ville, au matin du 27 janvier dernier, à l'âge de 89 ans, après 33 ans d'un laborieux et bien pénible épiscopat.

Après une si longue carrière toute consacrée au salut des âmes, le vénérable Cardinal a eu l'honneur de subir les derniers outrages d'un gouvernement dont le sectarisme n'a même plus su respecter les droits que donne au moins la vieillesse. Le Cardinal Richard est mort, exilé dans sa propre patrie, après avoir été expulsé de sa demeure, comme un vulgaire malfaiteur.

Ce méfait qui marquera à jamais le front des misérables qui l'ont commis, ne sera pas le moindre titre de gloire de ce vénérable vieillard, qui est en même temps une gloire de l'Église et une gloire de la France.

\* \* \*

### LE TRIOMPHE D'UN BON PRETRE

Jeudi dernier ont eu lieu, à Rigaud, les funérailles de Monsieur l'abbé Ried, curé; ce fut un véritable triomphe, puisque l'on vit se presser autour de la tombe de ce modeste et aimable prêtre, l'évêque de Valleyfield qui officia pontificalement, les archevêques de Montréal et d'Ottawa, l'abbé mitré de N-D du Lac, Monseigneur Allard, vicaire général de Valleyfield, Messieurs les chanoines Campeau, Adam, Lepailleur, et près de 200 prêtres séculiers et réguliers. Les parents et amis, placés au premier rang, avaient voulu donner au regretté défunt un dernier témoignage d'affection et de sympathie, et les paroissiens de Rigaud étaient accourus en grand nombre pour rendre leur devoir suprême à leur vénéré pasteur.

Le chœur paroissial et les élèves du Collège Bourget ont fait les frais du chant qui a été imposant et solennel. Monseigneur l'évêque de Valleyfield, avant de chanter l'absoute, a prononcé l'oraison funèbre du défunt, faisant ressortir, en termes émus, sa piété restée naïve et ardente comme au jour de son enfance, son zèle infatigable, sa charité sans borne et son obéissance absolue. Les larmes de l'auditoire ont démontré que l'éloge était mérité et que l'évêque, qui connaissait intimement son prêtre, savait apprécier ses hautes vertus.

Né à Ste-Philomène de Châteauguay, Monsieur Ried fit ses études au collège de Montréal, où il fut le modèle des écoliers. Son ardeur pour le jeu et sa joyeuse humeur n'étaient surpassées que par son application à l'étude et la ferveur de sa piété simple et douce. Devenu prêtre, il fut bientôt appliqué à l'œuvre des Sourdes-Muettes, et les bonnes religieuses de la Providence, directrices de l'Institution, n'ont pas oublié les immenses services que leur a rendus ce prêtre dévoué et intelligent. Appelé à la cure de St-Télesphore, puis à celle de Rigaud, l'abbé Ried fut le modèle des pasteurs. Au milieu des soucis du ministère, il sut s'occuper d'œuvres sociales. Les questions

d'éducation et d'agriculture attirèrent spécialement son attention, et il prit une part active aux congrès agricoles où ses avis étaient hautement appréciés.

Monsieur Ried, relativement jeune, — il n'avait que 56 ans. — a fourni une carrière bien remplie. Doux et humble de cœur, il a passé en faisant le bien.

*L'Action Sociale, Québec le 25 janvier 1908*

† † †

### L'AVEU DE SA FAIBLESSE

Jamais le gouvernement Judéo-maçonnique, qui gouverne actuellement la France, ne pouvait avouer, d'une manière plus évidente, la faillite de son enseignement laïque et athée que par la proposition et le vote de la dernière loi contre la liberté de l'enseignement et par laquelle l'enseignement est désormais interdit nonseulement aux religieux mais encore à tout prêtre séculier.

En effet, ne pouvant vaincre la supériorité des collèges catholiques qui allait sans cesse grandissante, l'Université de France avait déjà dû avouer sa défaite lors de la fameuse enquête de 1903.

La Franc-maçonnerie, blessée dans son fol orgueil, a voulu se venger. Tout naturellement, elle n'a pas trouvé de meilleur moyen pour remplir les lycées de l'Etat que de fermer, d'un trait de plume, tous les collèges libres et même d'interdire l'enseignement à quelques degrés que ce soit, aux religieux et aux prêtres.

Mais la franc-maçonnerie ne redoute pas seulement les prêtres et les religieux, elle a peur encore de la concurrence des laïques qui ne sont pas rangés sous son sceptre ; c'est pourquoi elle vient de légiférer contre eux, presque aussi tyranniquement que contre les religieux et les ecclésiastiques, en se réservant le droit de fermer, quand il lui plaira, tout établissement laïque d'enseignement.

C'est là, assurément, une nouvelle victoire pour la force brutale.

Mais c'est aussi en même temps qu'un mépris cynique des droits de l'homme, le plus complet et le plus honteux aveu de sa faillite et de son impuissance absolue en matière d'enseignement.



### LETTRE DE L'EPISCOPAT ALLEMAND

#### AU SAINT PERE.

Il y a des gens qui désirent avec tant de vivacité, qu'ils finissent bientôt par prendre l'objet de leurs désirs pour des réalités. Ainsi en est-il d'une certaine presse protestante qui voudrait tellement voir la division dans l'Eglise du Christ, qu'elle finit par croire à l'exis-

tence de cette division et à publier périodiquement la nouvelle comme certaine.

Le moindre événement lui semble une occasion propice; sans honte et sans pudeur, elle ment avec un audace peu ordinaire. C'est ainsi que, dernièrement encore, au sujet de la condamnation du modernisme par Pie X, certains journaux protestants du Canada ont publié que l'épiscopat allemand était divisé sur cette question et que plusieurs évêques avaient manifesté leur mécontentement. Or, le seul manifeste de l'épiscopat allemand au sujet du modernisme, est la lettre collective suivante. Une fois de plus, nos lecteurs verront combien il faut peu se fier aux nouvelles qui nous sont transmises par ces journaux qui ne songent qu'à fausser la vente ... pour le besoin de leur cause.

\* \* \*

*L'Observatore romano* publie la lettre que les évêques allemands et, à leur tête, les cardinaux. Fisher et Kopp, ont adressée au Saint-Père, le 24 décembre 1907;

Très Saint-Père,

Votre Sainteté ne s'étonnera pas, mais plutôt jugera souverainement opportun, en raison des circonstances que nous, évêques du royaume de Prusse, de Mayence, de Strasbourg, de Metz, de Rottenberg et de Saxe, quelques mois à peine après l'assemblée de Fulda, nous projetions une nouvelle réunion. Nous avons choisi comme lieu de ce Congrès la métropole de Cologne, que sa situation rend plus facilement accessible à la plupart d'entre nous.

Pourquoi, au cœur de l'hiver, nous avons tant de hâte de nous réunir, la raison en est simple: elle n'est pas à chercher ailleurs que dans votre récente et très importante Encyclique sur les erreurs modernistes. Erreurs multiples et multiformes, dont les unes se développaient ouvertement et les autres rampaient dans l'ombre. C'était une œuvre très délicate, certes, mais rendue très utile, nécessaire même par les besoins de notre temps, de les démasquer, de les exposer au grand jour, tant à l'aide des lumières de la raison que de la science surnaturelle, d'en fouiller les origines, et d'en compter les racines, d'en indiquer les effets pernicieux et mortels, et enfin d'y chercher des remèdes et, de les proposer pour le salut des peuples. Aussi, devons-nous gloire à Dieu et à vous une éternelle gratitude: depuis que vous avez parlé avec autorité et en pleine indépendance, la vérité chrétienne a resplendi dans l'univers comme un éclair dissipe avec une efficacité souveraine les ténèbres de l'erreur.

Pour réprimer un tel fléau, vous avez provoqué, par un appel vigoureux, le concours de tous les évêques du monde catholique; nous voici sincèrement disposés à exécuter fidèlement vos ordres et vos avertissements dans la mesure de nos forces, à collaborer avec vous de tout notre zèle et de tout notre courage, afin d'arracher et d'extirper

jusqu'en ses racines l'ivraie d'erreur que l'homme ennemi a semée dans le champ du Seigneur. Que la miséricordieuse et immaculée Vierge Marie nous soit en aide par l'intercession de sa puissante prière auprès de Dieu, son Fils.

En attendant, prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous demandons et implorons humblement que vous daigniez accorder, à nous et aux troupeaux à nous confiés, la bénédiction apostolique.

Cologne, le 24 décembre, 1907.

\*\*\*

### L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE AU MANITOBA.

Nous sommes heureux de faire lire à nos lecteurs l'article suivant dû à la plume vigoureuse de M. Omer Héroux et paru dans *l'Action Sociale* (Québec le 24 janvier 1908). Cet article est une magnifique confirmation du discours prononcé à la chambre Manitobaine par M. Jos. Bernier, le vaillant et distingué député de Provencher.

#### L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE AU MANITOBA.

Il nous paraît opportun de revenir en quelques mots sur le débat qui s'est poursuivi au Manitoba, sur la question de l'instruction obligatoire.

Le problème de l'obligation scolaire soulève dans tous les pays de graves difficultés.

Jusqu'à quel point d'abord l'Etat a-t-il le droit de contraindre les parents, de pénétrer dans le sanctuaire de la famille et de fixer le degré et la qualité de l'instruction ou de l'éducation que le père doit à son fils?

De quelle façon ensuite l'obligation scolaire sera-t-elle réglée ou imposée? Qui jugera de l'instruction des enfants, de la valeur des écoles qu'ils fréquentent ou de l'aptitude des parents à faire eux-mêmes leur éducation? Par quelles sanctions fera-t-on exécuter les stipulations législatives?

En soi, l'instruction obligatoire est un principe discutable, encore que les plus fermes esprits contestent à l'Etat un pareil droit de contrainte. Car, il s'agit ici, bien entendu, de la contrainte légale: ceux-là mêmes qui refusent à l'Etat le droit d'imposer légalement l'obligation scolaire, sont les plus ardents à rappeler l'obligation morale qui incombe aux parents d'assurer à leurs enfants la meilleure et la plus saine éducation possible.

En fait, étant donné que les gouvernements s'emparent presque partout de l'enseignement et tendent souvent à le dépouiller de tout esprit religieux, l'instruction obligatoire offre des dangers considérables.

C'est le cas du Manitoba, et c'est le fait qui explique l'ardeur des protestations catholiques.

Les écoles publiques du Manitoba sont gratuites et neutres. Le compromis de 1897 n'en a point changé la nature. Il a simplement décrété que, dans certaines conditions déterminées, il y pourra être donné, de trois heures et demie à quatre heures, une demi-heure d'instruction religieuse et que (article 5), " dans les écoles de villes et cités où l'assistance moyenne des enfants catholiques romains est de quarante ou plus, et dans les écoles de villages ou districts ruraux où l'assistance moyenne de tels enfants est de vingt-cinq ou plus, les commissaires devront, s'ils en sont requis par les parents ou tuteurs de ces enfants, employer dans telles écoles au moins un instituteur catholique romain dûment diplômé." Mais l'école reste foncièrement neutre, ouverte aux enfants de toute croyance et l'article 8 du règlement décrète que " les élèves ne devront pas être séparés par dénominations religieuses pendant le travail séculier de l'école."

Les écoles publiques et donc officiellement neutres sont les seules que reconnaisse le gouvernement; elles sont maintenues par les contributions prélevées sur tous les citoyens, catholiques, protestants ou juifs et par les allocations gouvernementales, qui sont également le fruit du travail et des contributions de tous les habitants de la province.

Si nos coreligionnaires refusent d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques, il leur faut, après avoir versé leurs cotisations au fonds de l'école officielle, établir à leurs frais de nouvelles écoles, sur lesquelles ils doivent payer les taxes qui pèsent sur les propriétaires de biens-fonds.

Dans certains endroits, grâce à leur groupement et au fait qu'il n'existe aucun élément dissident, grâce aussi à une interprétation libérale de la loi existante, ils ont pu tirer de la situation actuelle quelques avantages tangibles. Mais dans les centres mixtes, à Brandon, à Winnipeg, par exemple, il leur faut de toute nécessité créer des écoles indépendantes. Ils ne peuvent en conscience permettre à leurs enfants de fréquenter les écoles publiques et, chaque année avec un désintéressement héroïque, ils acquittent leurs contributions au fonds des écoles publiques, puis se saignent à blanc pour le maintien de leurs propres écoles. Ils connaissent, en effet, ainsi que s'exprimait l'autre jour le *Soleil*, à propos d'un incident survenu à Toronto, ils connaissent " l'opinion véritable des partisans de l'école publique et leur volonté d'en faire des écoles exclusivement protestantes, sinon et surtout des écoles sans Dieu."

Une loi sur l'instruction obligatoire acculerait donc nos coreligionnaires du Manitoba à cette double alternative: envoyer leurs enfants — sous peine d'amende ou d'emprisonnement — à des écoles que réprouve leur conscience ou, toujours sous menace d'amende ou de prison, fonder des écoles privées, partout et toujours, après avoir sol-

dé leur bonne part des frais d'entretien de l'école publique. Partout où les catholiques sont trop peu nombreux ou trop pauvres pour constituer une école indépendante, ce serait l'école publique, protestante ou neutre, ou la prison. C'est un peu la façon dont les Prussiens traitent présentement les Polonais.

L'on comprend que, devant une pareille perspective, nos coreligionnaires, qui n'en sont plus à compter les humiliations pourtant se sont révoltés. Ils avaient du reste en main, une arme très forte. Dalton McCarthy et M. Sifton lui-même ont toujours déclaré que la législature du Manitoba n'a point le droit constitutionnel de rendre obligatoire la fréquentation des écoles publiques neutres, — et ce sont les seules que reconnaisse et subventionne le gouvernement.

C'est l'argument dont s'est servi M. Roblin pour demander à ses partisans de rejeter la proposition Ross; il y a ajouté cette autre considération que l'adoption d'une loi sur l'instruction obligatoire plongerait la province dans une nouvelle crise scolaire, où il ne lui plaisait point de se jeter. M. Bernier, le député de Provencher, avait très carrément déclaré: "Si vous voulez réouvrir la question scolaire, nous sommes prêts à la bataille, mais vous porterez la responsabilité de tout ce qui s'en suivra!

La majorité a entendu la parole de M. Roblin et le projet de résolution a été rejeté.

Mais il reste de tout cela une preuve nouvelle de la précarité de la situation faite à nos coreligionnaires du Manitoba et des dangers qui peuvent à tout moment les atteindre.

Aussi bien, chaque jour démontre-t-il avec évidence la haute portée et la souveraine sagesse de cette encyclique *Affari ros* où Léon XIII, après avoir rappelé que la fondation de toute école réellement apte à former des enfants catholiques, implique "la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques, et d'avoir la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique, ainsi qu'avec tous les devoirs qui en découlent", ajoutait:

"Les hommes qui sont à la tête du gouvernement fédéral et du gouvernement de la province ont déjà pris certaines décisions en vue de diminuer les griefs, d'ailleurs si légitimes des catholiques du Manitoba. Nous n'avons aucune raison de douter qu'elles n'aient été inspirées par l'amour de l'équité et par une intention louable. Nous ne pouvons toutefois dissimuler la vérité; la loi que l'on a faite, dans un but de réparation est defectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont, personne n'en doute, le droit de demander. En outre, ces changements mêmes que l'on a imaginés ont aussi ce défaut que, par des changements de circonstances locales, ils peuvent facilement manquer leur effet pratique.

Pour tout dire, en un mot, il n'a pas encore été suffisamment pourvu aux droits des catholiques et à l'éducation de nos enfants au Manitoba.



### BENEDICTION D'UNE ECOLE APOSTOLIQUE.

Mercredi, le 5 février, Mgr l'Archevêque est allé bénir solennellement la nouvelle maison (école apostolique) des Fils de Marie Immaculée, dits Pères de Chavagnes.

Cette construction a été érigée pour remplacer celle détruite par le feu, en novembre 1906. Après le diner, les junioristes ont présenté à Sa Grandeur une adresse qui était comme un écho des tristesses occasionnées par le désastre de l'an dernier, par le départ et la dispersion qui fut la pénible conséquence de ce malheur. Mais aussi, elle se terminait par l'expression de la joie qui remplissait le cœur des Pères comme celui des enfants, en voyant de nouveau l'école debout et en assistant à sa bénédiction par le Père du diocèse.

« Votre bénédiction, Monseigneur, était-il dit dans l'adresse, sera la force qui nous aidera à vaincre les difficultés quotidiennes qu'apporte avec lui le travail: elle sera pour nous un gage plus certain d'atteindre le but qui est le nôtre: devenir un jour des Fils de Marie Immaculée.

Étaient présents à cette belle fête, en outre du R. P. Dagondeau, visiteur de cette communauté, du R. P. Loriau, supérieur du Juvénat, et des R. R. P. P. Chaigne, Moli, Picherit, Mahussier, F. M. I.

Mgr Dugas v. g. M. M. Cherrier, M. R. Giroux, Cloutier, Joly, Bourret, Rocan, Gandos, Poitras, le R. P. Houle c. s. v. R. P. Marie-Antoine et Straus c. r. i. c. le R. P. Delaère c. s. s. r. etc. etc.

\*\*\*

### MEMOIRE DE LA VERENDRYE.

( suite )

Le 26, j'ay fait rétablir le fort St-Charles et l'ay mis en état que *quatre hommes peuvent le défendre contre cent.*

Le 9 juillet, il nous est arrivé quatre françois de Kamanistigotia qui, faute de vivres, ont laissé leurs marchandises en cache à quatre vingts lieues d'icy.

Le 4 août, j'ay reçu quatre députés des Crys et Monsouis qui m'ont dit que les chefs des deux nations devoient venir icy l'automne prochain, pour me mener à leur tête venger la mort de mon fils et des autres françois; je leur ay répondu que j'attendrois auparavant les nouvelles de leur Père et que je les leur ferois açaavoir; cependant, que je les remerciois de leur bonne volonté, et de la part qu'ils prenoient à la mort de mon fils et de tous les françois.

Le 6, je fis partir mon fils avec huit hommes pour aller chercher les marchandises à quatre vingts liettes d'icy, ce sont, Monsieur, comme vous voyés, bien des inquiétudes et des fatigues pour nous, et bien des frais qui n'accroissent pas la Société, sans compter le retardement.

Le 11 août, sont encore arrivés deux envoyés des Crvs et Monsouis qui faisaient la récolte de la folle avoine, ils m'ont dit qu'ils ne cessoient tous de pleurer nuit et jour, les femmes et les enfants, la mort de *mon fils qu'ils avoient adopté pour chef des deux nations*; qu'ils étoient tous prêts à marcher, et qu'ils me demandoient vengeance, mais je leur ay fait la même réponse; le treize ils s'en retournèrent bien contents.

Le 18, *deux Monsouis ayant fait le tour du lac des Bois, ont trouvé dans le sud, nos deux canots françois, avec les paquets pourris et plus de vingt canots sioux attachés deux à deux dans lesquels il y avoit beaucoup de sang, ce qui marque qu'ils ont eu des blessés et peut-être des tués, car ils ont trouvé des membres d'hommes enterrés dans le sable; le troisième canot a été trouvé sur l'isle du Massacre.*

Le 26, sont arrivés quatre canots et douze hommes, Crvs et Assiniboils, des environs du lac Ouinipigon. Les deux nations assemblées au fort de Maurepas, pour me prier instamment de leur faire açaavoir si je suis dans le dessein d'aller venger le sang françois, et surtout celui de mon fils qu'ils avoient adopté pour leur chef dès le tems même qu'il construisoit ce fort chez eux, qu'ils ne cessoient tous de pleurer et qu'une grande partie de leurs gens allait partir pour les prairies, pour se rendre à *la pointe du bois fort, qui est le rendez-vous ordinaire des Assiniboils, Crvs et Monsouis, distant environ de cinquante lieues du fort St-Charles*, pour se rendre chés les Sioux, qu'ils se flattoient de me voir. ou un de mes enfants à leur tête, qu'ils me prièrent bien d'y envoyer des vivres, un canot pour leur porter de la poudre, des balles et du tabac.

Le 3 septembre, j'ay tenu un Grand Conseil avec La Colle, grand chef des Monsouis, en réputation chés les Crvs et Assiniboils, qu'il s'est acquise par son esprit et sa bravoûre; La Mikottienne, chef des Crvs y étoient aussy, on a commencé par placer les morts, ils m'ont proposé ensuite d'envoyer plusieurs petits partis de guerre contre les Sioux, mais ayant fait réflexion que cela empêcheroit la chasse d'autonne et la récolte de la folle avoine pour eux comme pour nous. je les ay remerciés en leur disant: Mes enfants, je ne puis vous permettre d'aller en guerre, jusqu'à ce que j'aye reçu des nouvelles de notre Père, dont je vous feray part, d'ailleurs vous scavés que nous manquons de poudre et de balles, par vos canots qui ont relâché, et comment entreprendre d'aller en guerre? mais ce que je trouve expédient, c'est d'envoyer une parole aux Monsouis du lac Tekamamiottien,

afin qu'étans assemblés ils aillent au-devant du convoi des françois pour l'escorter, et me donner icy cinquante hommes pour aller de même au devant avec un canot françois, et cela tous les ans afin de n'être point exposés à l'avenir aux insultes des Sioux: je donnay pour cet effet à La Colle, un collier pour être gardé par les Monzouis au fort St-Pierre, et un second à la Mikottenne, pour être gardé par les Crys au fort St-Charles, lac des Bois, vingt brasses de tabac à chaque nation, poudre et balles qui leur seront délivrées (gratis) tous les ans, le printemps et l'automne. Voilà, Monsieur, les précautions que j'ai prises, pour éviter à l'avenir toute surprise. Le tout a été accordé d'une commune voix et s'est exécuté cet automne selon mon projet.

Le 14 septembre, arrivèrent deux canots Crys et Assiniboils venans du fort de Maurepas, pour me demander de la part des deux nations d'envoyer des canots chez eux pour leur porter leurs besoins, je leur ay accordé un canot de six hommes commandé par mon fils le Chevalier, qu'ils accompagnèrent jusqu'au fort, je luy donnay par écrit l'instruction suivant vos ordres.

1o De tenir tous les sauvages en paix jusqu'à nouvel ordre.

2o Leur faire espérer du secours à l'arrivée des canots de Montréal.

3o Sitôt le secours arrivé, de partir avec six françois, quarante ou cinquante Assiniboils pour aller reconnaître les Ojatchipottanes, dits aujourd'huy Cottathéattes, hommes blancs et policés, qui sèment et résident dans des forts et des maisons, et qui ne sont, suivant l'estime des sauvages, qu'à cent cinquante lieuës du fort de Maurepas, je luy remis une cassette garnie de tout ce qui peut faire plaisir à cette nation avec les habillemens, tabac, hardes, colliers et pavillon faançois.

4o D'engager les Kottathéattes d'envoyer au fort de Maurepas des députés de leur nation pour faire alliance avec les françois.

5o De leur dire, que le commandant étant très mal, lorsqu'un de leurs hommes y vint l'hiver précédent, il n'en fut averty qu'après son départ, ce qui l'avait très mortifié, et tous les françois avec luy, le défaut d'entendre la langue fut cause de cette méprise.

6o Enfin de dire aux Assiniboils et Crys que je me trouverais à leur fort dans la grande lune qui est celle de janvier, de les inviter tous à s'y trouver, et que je leur ferois connaître toutes les intentions de notre Père, le grand chef de tous les françois.

*Le 19 septembre, j'ay fait partir le sergent avec six hommes pour aller lever les corps du R. P. Aulneau et de mon fils; le 18 je les ay fait enterrer dans la chapelle, avec toutes les têtes des françois tués, qu'ils apportèrent ainsy suivant l'ordre que je leur avois donné.*

Le neuf octobre, j'ay reçu une lettre du chevalier de La Vérendrie datée de vingt lieuës du fort de Maurepas, qui me marque avoir rencontré quantité de sauvages qu'il amenés avec luy, qu'il espérait se

rendre en deux jours, et que grand nombre de sauvages étoient déjà partis pour le rendez-vous de la guerre, à la pointe du Bois fort.



### POUR LES ORPHELINS.

Mardi le 4 février, dans la salle du Collège de St-Boniface, les Dames Patronnesses ont donné une magnifique soirée théâtrale au profit des orphelins de l'hospice Taché.

La salle était comble et le succès complet à tous les points de vue.

La soirée a été une nouvelle preuve qu'il peut y avoir des amusements honnêtes, qui permettent non seulement de prendre une légitime récréation, mais procurent encore une belle occasion de faire la charité.

C'est ce que la population catholique de St-Boniface a bien compris.

Aussi espérons-nous qu'au lieu d'aller porter leur argent à des théâtres trop souvent, pour ne pas dire toujours immoraux, les citoyens de St-Boniface le réserveront encore pour les œuvres utiles et charitables de leur ville, tout en se procurant des divertissements moraux et honnêtes qui ne laissent après eux que de bons souvenirs.



### BELLE SEANCE, A LORETTE,

#### EN L'HONNEUR DE MGR L'ARCHEVEQUE.

Le 2 janvier, S. G. Mgr l'Archevêque, accompagné du R. P. Dugas, s. j. recteur du Collège, de M. l'abbé A. Béliveau, procureur, de M. l'abbé Woodcutter, aumônier, de M. l'abbé Perrault, curé de Fanystelle, auxquels sont venus se joindre M. l'abbé R. Giroux, curé de Ste-Anne, M. l'abbé Lalande, curé de N. D. de Miséricorde, (Ile des Chênes) béni le nouveau presbytère de Lorette, bâti par M. l'abbé Dufresne qui a terminé ainsi la série de ses belles œuvres; nouvelle église en brique; joli couvent en bois et presbytère en brique.

A cette occasion, les Rdes Sœurs de St-Joseph de St-Hyacinthe ont donné avec leurs élèves une très jolie séance qui fait grand honneur au couvent.

Dans sa réponse, Mgr l'archevêque a félicité les enfants, surtout les petits garçons et les plus grandes élèves, de la façon si habile dont ils ont rendu leurs rôles, Sa Grandeur a aussi félicité M. le curé et la paroisse, de la présence des bonnes religieuses qui ont transformé les enfants.

M. le curé de Lorette ayant voulu s'excuser de n'avoir pas remercié au long Mgr l'archevêque et ses confrères de l'avoir honoré et réjoui

de leur visite, Monseigneur a répondu que l'église, le couvent et le presbytère parlaient éloquemment en sa faveur même lorsqu'il garde le silence, et que le plus doux plaisir d'un évêque est de venir bénir et admirer les œuvres de ses prêtres surtout quand ces œuvres se font sans bruit et sans onérer qui que ce soit. Sa Grandeur a remercié le digne curé du bonheur qu'il lui procurait.

Monseigneur a profité de son passage à Lorette pour faire la visite canonique des Rdes Sœurs de St-Joseph.

† † †

## LE DRAPEAU ANGLAIS SUR LES ECOLES ET LES MENNONITES.

FREE PRESS, JANUARY 24, 1908.

Les Mennonites refusent d'arborer le drapeau anglais sur les écoles publiques parce que, pour eux, disent-ils c'est un appel à la guerre, à l'effusion du sang, or, ils sont à ce qu'il prétendent, exemptés du service militaire. En cas de guerre ce sont les autres qui devront verser leur sang pour la défense de la patrie!

Si on accorde aux Mennonites la faculté de ne pas arborer le drapeau, je ne vois pas de quel droit on force les autres à le faire?

Nous n'avons d'objection, nous catholiques, à arborer le drapeau britannique dans un pays qui appartient à l'Angleterre, dont nous sommes les loyaux sujets; mais nous réclamons aussi le droit d'arborer le drapeau des Canadiens-Français qui ont gardé ce pays à l'Angleterre et qui sont les premiers Canadiens puisque leurs pères ont été les pionniers de la civilisation au Canada.

En tous cas, ce drapeau obligatoire est une dépense qui n'est guère légitimée par le résultat obtenu, et s'il était l'indice et le symbole de la doctrine des loges! *one school one flag*, nous aurions raison de refuser de l'arborer.

Le mieux serait de laisser les commissions scolaires *libres de l'arborer* si elles en ont le désir ou de ne l'arborer qu'aux jours de fête. Vive la liberté!

---

### AUX PRIERES.

On recommande aux prières de nos lecteurs:

Rde Sœur Marie Euphrasie (Marie Céline Pion) des SS. de la Miséricorde, décédée à Montréal le 27 janvier 1908.

Rde Sœur Marie Flavien (Calixte Lefebvre) des SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie. décédée à Montréal le 25 janvier 1908.

Rde Sœur Marie Marthe de Jésus (Joséphine Gaulin) des SS. de la Miséricorde, décédée à Montréal le 25 janvier 1908.